

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Rédacteurs :

Adjoint des Rédacteurs :

J. C. TACHÉ ET H. L. LANGEVIN.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

J. A. GARNEAU.

CANADA :

QUEBEC, 7 FEVRIER 1857.

Chemin de Fer de la Rive Nord.

(Premier article.)

L'avenir de la Cité de Québec dépend tellement de l'exécution de certains projets dont l'opinion publique s'occupe depuis longtemps, qu'il est tout naturel que la Presse n'ait qu'une voix pour en demander la réalisation.

Nous sommes tous d'accord sur le but ; nous différons seulement sur les moyens d'y parvenir. Les uns veulent se mettre en route et faire le voyage sans étapes ; d'autres désirent se rendre au but, mais en se reposant plus ou moins longtemps en chemin ; il y en a aussi qui demandent à grands cris à entreprendre le trajet, et à se rendre aussi loin que leurs forces leur permettent d'aller.

Chacun pour sa manière qu'il a raison, et nous rappelle, malgré nous, le marchand de cuir qui prétendait et prétend peut-être encore que rien n'est si bon que le cuir.

Nouveaux venus dans la Presse, nous ne supposons pas que chacun a eu tort, et que le seul moyen est celui que nous indiquerons bientôt. Ce serait rapetisser la question et ne lui ériger qu'une solution, tandis que nous avouons que deux sont actuellement possibles, du moins relativement au Chemin de Fer de la Rive Nord. Nous nous bornerons à dire ce que requiert, selon nous, l'intérêt de Québec, laissant au public à apprécier la justesse de nos opinions.

La Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, telle qu'elle est organisée, a obtenu sa charte le 22 avril 1853, par la passation de l'acte 16 Victoria, chapitre 100. C'est en s'appuyant sur cette loi que la Compagnie s'est formée, a fait à Québec l'achat de la Pointe-Carrey pour y faire son terminus, a demandé et obtenu de la Corporation de Québec un espace suffisant au Havre du Palais pour y construire une gare, et a acquis de la Municipalité des Trois-Rivières un terrain considérable pour y faire une des principales stations du chemin.

C'est aussi dans le fonds de la Compagnie ainsi incorporée que la Corporation de la Cité de Québec a souscrit des actions au montant de cent mille louis courants, que celle de la Ville des Trois-Rivières a pris pour deux mille cinq cents louis et celle du comté de St. Maurice pour cinquante mille louis d'actions, et que des particuliers ont partagé entre eux environ trente mille louis d'autres actions.

Le capital souscrit pour la construction du Chemin de Fer de la Rive Nord de Québec à Montréal est donc d'au moins £192,500 courants, et les souscriptions avaient atteint ce chiffre quand la Compagnie choisit M. Baby pour contracteur.

La direction du chemin de fer n'en continua pas moins à demander au parlement, comme justice due au Bas-Canada, une aide en faveur de cette entreprise, et elle alléguait comme une puissante raison à l'appui de sa demande que le Grand Tronc, passant sur la rive sud et à une grande distance du fleuve, laissait la populeuse rive nord du St. Laurent sans communication rapide et continue, quoiqu'elle contribuât bien sa quote part au revenu public et n'eût guère encore participé aux largesses gouvernementales.

Le parlement ne se rendit pas de suite aux désirs de la compagnie, mais ajourna la question, le gouvernement donnant à entendre aux partisans du Chemin de Fer de la Rive Nord que la question ne serait pas perdue de vue à la session suivante.

De cette manière, la Compagnie dut attendre jusqu'à la session de 1856 pour obtenir une aide qui lui permit de se rendre aux vœux d'une population de 300,000 habitants, qui réclamaient et réclament encore la réalisation de cette entreprise, non par esprit de parti ou par besoin d'agitation, mais parce qu'elle doit les mettre sur un pied d'égalité non-seulement avec les autres populations des deux Canadas, mais aussi avec tous les peuples de l'Union Américaine.

Cependant l'opinion publique, loin de s'affaiblir, ne faisait qu'acquiescer de la force ; la presse de Québec et de plusieurs autres localités faisait comprendre au gouvernement que le temps était venu d'agir ; les assemblées publiques se multipliaient pour cet objet, et les députés parlementaires se prononcèrent énergiquement en faveur de l'entreprise qui désormais était devenue dans l'opinion de tous une entreprise nationale.

Le gouvernement dut comprendre qu'il n'y aurait pas à tourner l'obstacle ; il dut s'apercevoir qu'il ne pourrait point opposer de digue au torrent, qu'il n'y avait pour lui qu'à aborder franchement la difficulté, et à essayer de satisfaire aux légitimes demandes et espérances de plus du quart de la population du Bas-Canada.

Se montra-t-il au-dessous de sa tâche, ou bien rendit-il justice à ces hommes du nord, qui pour être patients ne sont que plus énergiques, lorsque cette patience est mise à bout ? C'est ce que nous verrons dans un second article.

HECTOR L. LANGEVIN.

Politique Locale.

LA DERNIERE ET LA PROCHAINE SESSION.

III

Nous avons vu la progression du mal dans le corps public de l'assemblée législative : ce fut d'abord un très mauvais vote sur la propo-

sition Cameron, vote qui a jeté la perturbation dans les camps, au point qu'il a fallu, par une décision postérieure, le déclarer comme non-venu ; puis une opposition systématique à une excellente mesure ; opposition encouragée par l'attitude même et l'indécision du parti ministériel sur une question de l'ordre le plus élevé. Nous allons examiner maintenant comment ce mauvais départ, fruit des germes d'in-discipline semés depuis plusieurs années dans la représentation et dans le peuple, a successivement entraîné la chambre d'assemblée à ne plus respecter ni ses décisions ni ses vrais privilèges, et le ministère à ne savoir plus tenir à ses promesses les plus solennelles, en matière de la plus haute gravité.

La question qui doit nous occuper maintenant est celle du siège du gouvernement ; non pas con-sidérée au point de vue du lieu d'élection, ni même de la question de permanence ou d'alternance ; mais en tant que se liant avec les procédés et manœuvres parlementaires, et qu'étant l'expression de l'instabilité des décisions législatives de notre parlement.

Si jamais versatilité dans les décisions d'un corps délibératif quelconque atteint jusqu'aux limites de l'hallucination, c'a certainement été dans la question qui nous occupe. A plusieurs reprises, le chambre décida que le siège du gouvernement serait alternativement placé dans une ville du Haut et dans une ville du Bas-Canada ; puis une décision vint détruire toutes celles-là, à quelques jours d'intervalle, et l'en détermina préalablement que le siège du gouvernement serait permanentement fixé dans une ville. Alors s'offre le spectacle le plus drolatique qui fut jamais ; chaque représentant veut avoir pour capitale la ville où il réside ou celle qui se trouve la plus voisine de son foyer ; mais le plus amusant de tout, c'est que chacun montrait au doigt son adversaire avec force accusations d'étroitesse de vue, se déclarant à soi-même un brevet pour les idées larges, et mettant au dos de son confrère un écriteau informant le public que le porteur est en possession d'une idée fixe sur le clocher de son village. C'est malheureusement à dire ces choses que nous nous respectons l'autorité du parlement ; mais il faut bien les dire, pour appeler les réformes ; pour que les représentants veillent sur eux-mêmes et tiennent à l'honneur du corps dont ils sont les membres, comme ils tiennent à l'honneur de leur famille.

Enfin, à la suite d'une votation dévergondée, on arrive à une solution. La majorité décide que telle ville sera la capitale des Canadas unis, et prie en même temps le chef de l'Exécutif d'aviser de suite aux moyens de faire préparer des édifices convenables ; le temps du démenagement est fixé, que la ville heureuse se réjouisse et se prépare, que les villes malheureuses se consolent, si le représentant du souverain exerce sa prérogative dans le sens exprimé solennellement par la Chambre d'Assemblée, la chose est réglée ; le gouverneur-général fait droit à cette demande et introduit de suite dans le budget de l'année un item, que personne ne trouve trop élevé, pour pourvoir aux logements.

Ces faits étant donnés, posez le problème suivant : Qu'advient-il à la suite ? et il n'y a pas un penseur, pas un homme public, pas un homme de sens qui ne réponde ; mais à moins que le blanc soit le noir, que la sagesse

soit l'erreur, que la promesse soit la négation, que le respect de soi-même soit le mépris de soi-même, il ne peut arriver qu'une chose, c'est que l'item sera voté et que le siège du Gouvernement sera établi dans la ville désignée. Et les hommes d'un haut sens public ajouteraient ; mais, sans doute, la décision une fois prise franchement, ceux mêmes qui différaient d'opinion d'avec la majorité doivent se soumettre et acquiescer, puisqu'autrement, il n'y aurait aucune espèce de stabilité, nulle foi à ajouter aux décisions prises.

Eh bien, tous ces gens là qui auraient ainsi jugé se seraient trompés. La Chambre avait dit au Gouverneur : demandez-nous telle somme pour tel objet, nous seuls avons le droit d'accorder des subsides et vous les aurez ; le Gouverneur fait cette demande à la Chambre, on fait adopter la proposition avec toutes les peines du monde ; mais ce n'est pas tout... le Conseil Législatif, qui constitutionnellement parlant, n'a rien à faire avec les questions des subsides, informe la Chambre d'Assemblée que l'item en question ne lui convient nullement ; et au lieu d'envoyer le Conseil se mêler de ses affaires, cette Chambre d'Assemblée, qui voulait au commencement de la session diriger le pouvoir judiciaire, qui voulait demander compte aux juges et aux jurés des décisions de leur conscience ; cette Chambre d'Assemblée abandonne le plus précieux de tous ses privilèges et tranche benoîtement l'item qui offusque le Conseil Législatif... et là-dessus pas de discussion, pas d'embarras, pas d'encombre ; pourquoi ? parce que la plupart avaient un intérêt privé qu'il en fût ainsi, et que ceux chez qui l'intérêt était, pour le moment, en concordance avec le droit pur, n'étaient pas les plus nombreux et ne trouvaient pas dans l'Exécutif cette main ferme qui s'interposait à tout événement, devait commander la situation et rappeler la majorité au sentiment du devoir, ou se retirer des affaires.

J. C. TACHÉ.

(A continuer.)

Le Journal de l'Instruction Publique

Nous voudrions pouvoir paier à un organe dans le recueil intéressant que mentionne le titre de cet article ; mais comme l'espace à notre disposition nous prescrit des limites, force nous sera de nous contenter de butiner un peu.

Le premier article, qui suit une jolie pièce de vers de Turquet, est extrait de l'excellent *Bulletin de l'Instruction Primaire*, publié à Paris sous l'habile direction de M. Louis Michel. Cet article traite de la discipline. Quatre-moyens principaux, dit l'auteur, servent à conduire les hommes, l'intérêt et le devoir, la crainte et l'amour.

« La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse », nous dit, il est vrai, l'Écriture. Mais cette crainte, fondée sur le sentiment de la justice de Dieu, est toujours accompagnée du sentiment de son ineffable bonté qui engendre l'amour. Cette crainte est semblable à celle que le père inspire dans la famille, crainte également associée à l'amour, parce que chez le père la sévérité n'exclut pas la tendresse.

« Aimez et faites ce que vous voudrez obéir et faire tout bien », serions-nous presque tentés de dire en terminant ce sujet, parce que l'amour est le vrai fondement de la discipline. Aimez et faites ce que vous voudrez, parce que l'amour, éclairé par votre intelligence, vous dictera tout ce qu'il faudra faire.

A la suite de ces excellents conseils donnés aux instituteurs et aux élèves, viennent une suite d'exercices sur la grammaire, le calcul, etc., suivis d' anecdotes morales, puis l'annonce des actes officiels en rapport avec l'instruction publique.

L'adresse au public canadien qui est évidemment de la plume de M. Chauveau, est, comme on le pense bien, en tout digne de la position littéraire qu'occupe ce monsieur. Ne pouvant faire plus, citons au moins les derniers mots de cet article :

« Nous ne craignons point, du reste, de succomber sous le fardeau ; car nous avons mis, dès le début, notre entreprise sous le symbole glorieux des chrétiens, la croix civilisatrice qui éclaire le monde. Sans elle il n'y aurait, à l'heure présente, ni religion, ni liberté, ni science, ni progrès, et sans elle, nous désespérions d'accomplir une tâche que nous résignons en un seul mot : *Rendre le peuple meilleur.* »

La petite revue mensuelle est délicieuse ; c'est frais, c'est rose comme les joues de nos enfants.

Le tout se termine par des statistiques relatives au département de l'instruction publique, et l'insertion des documents administratifs.

Nous conseillons à toutes les familles de se rendre souscripteurs de cette feuille qui traite de leurs plus chers intérêts ; le prix de la souscription n'est que de cinq centimes, et par conséquent, il n'est pas un chef de maison qui ne soit en moyen de procurer cette saine nourriture intellectuelle à ceux que la providence a placés sous sa puissance.

J. C. T.

Taxes Municipales.

La question des taxes municipales est tellement importante que nous croyons devoir reproduire en son entier le rapport d'un comité spécial nommé par la Corporation de Montréal pour étudier le mode adopté à ce sujet dans les cités de New-York et de Boston.

Nous n'avons pas l'intention de recommander à la cité de Québec l'adoption de l'échelle de taxes adoptée par ces deux villes, mais nous sommes convaincus que ce mode de taxation sera agréé parmi nous.

Néanmoins, les renseignements obtenus par ce comité sont précieux pour nous et pour toutes les municipalités des cités et villes. Ils forment une base, un point de départ. Chacun peut modifier les détails, mais la base reste la même, c'est-à-dire que l'on adopte un système au moyen duquel la taxe n'est pas un fardeau pour le pauvre et est répartie également et justement entre toutes les classes de la société.

Ce n'est pas à dire pour cela que nous devons changer immédiatement la base de nos taxes municipales. C'est un sujet qui mérite la plus sérieuse considération par la raison bien simple que des changements radicaux ne doivent pas être effectués à la légère.

Notre Corporation pourrait donner instruction au comité des finances d'étudier cette question et de lui faire, quand bon lui semblera, les suggestions qu'il croira utiles ou nécessaires. C'est le moyen le plus expéditif d'arriver à un résultat avantageux.

H. L. L.

FEUILLETON.

Instruction Publique

CHEZ LES CANADIENS-FRANÇAIS.

(Continuation.)

« Quand on nous vint donner avis, dit le Père Le Jeune, qu'une barque allait surgir, portant un collège des Jésuites, une maison d'Hospitalières et un couvent d'Ursulines, la première nouvelle nous sembla quasi un songe. Mais enfin, en descendant vers le grand fleuve, nous trouvâmes que c'était une vérité. Cette sainte troupe, sortant du vaisseau, se jeta à deux genoux, bénit le Dieu du ciel, baisant la terre de leur chef, et leur patrie—c'est ainsi qu'ils appelaient ces contrées. Tout le monde regardait ce spectacle dans le silence. On voyait sortir d'une prison flottante ces vierges consacrées à Dieu, aussi fraîches et aussi vermeilles que quand elles partirent de leur maison. Tout l'Océan avec ses flots et ses tempêtes n'ayant pas altéré un seul petit brin de leur santé. Monsieur le Gouverneur les reçut avec tout l'accueil possible ; non les conduisit à la chapelle. On chanta le *Te Deum*, le canon retentit de tout côté, on bénit le ciel et la terre, puis on les conduisit en la maison destinée pour elles, en attendant qu'elles en aient de plus propre à leurs fonctions. Bientôt nous fmes donner six filles sauvages aux Ursulines et quelques filles françaises comme début de leur aller pour être instruites. »

Tels sont encore ici les commencements si faibles d'une institution à laquelle la colonie et surtout Québec, doivent de si grands bienfaits. Cinq ans plus tard, le même témoin disait : « Les

Ursulines ont de petites écoles françaises ; elles en ont aussi de pensionnaires ; et le pays se peuplant davantage augmente leur emploi. Elles ont aussi des séminaristes séculaires ; elles en ont de passagères, tirées des cabanes sauvages. Leurs grilles sont parfois visitées des nouveaux chrétiens et des bons néophytes qui les vont voir pour entendre parler des choses du Ciel... L'expérience nous apprend que les filles qui ont été aux Ursulines s'en ressentent pour toute leur vie, et que dans leur ménage, la crainte de Dieu y règne davantage et qu'elles y élevèrent mieux leurs enfants. »

En 1832,—près de deux siècles après le Père Le Jeune—la Législature du Bas-Canada, prêtant à l'ancien couvent des Ursulines l'aide de la Province pour le mettre en état de donner l'instruction à cette foule d'enfants qui frappaient en vain à sa porte, s'exprimait ainsi par la voix de la chambre d'assemblée : « Comme école de pension pour les jeunes Demoiselles, le couvent des Ursulines est universellement reconnu pour être un des meilleurs du pays. Les Dames se sont entièrement dévouées à l'éducation des jeunes filles, et elles ont en grande partie, par leur propre industrie, contribué dès les premières années de l'établissement du Canada, à former les mœurs et à graver dans les jeunes cœurs une morale pure, jointe à des habitudes d'ordre et d'industrie parmi les personnes de leur sexe en Canada,—et cela, sans qu'elles aient jamais demandé aucun secours à la Législature. »

Les besoins les plus pressants de l'établissement de Québec étaient maintenant satisfaits ; il s'agissait encore de pourvoir aux moyens d'éducation du noyau de population qui se formait sur l'Isle de Montréal. Et en 1653, Marguerite Bourgeois, nom que vénéra aujourd'hui toute la population canadienne, fonda

l'institution des Filles de la Congrégation. Quatre ans plus tard, le Séminaire de St. Sulpice ouvrait ses portes à la jeunesse de cette partie du pays et plaçait Montréal sur un pied à n'avoir rien à envier à son aîné.

Les événements se succèdent, et de nouveaux établissements surgissent pour satisfaire à de nouveaux besoins. En 1662 Monseigneur De Laval, premier évêque du Canada, fonda le Séminaire de Québec, dans le but de subvenir aux besoins de son Eglise naissante. Quelques années s'écoulent et les Ursulines fondent leur établissement des Trois-Rivières, et partout où se groupent des habitations quelque peu considérables, apparaît la bonne fille de Marguerite Bourgeois.

Trente ans après sa fondation, le collège de Québec a une maison considérable au Cap Tourmente où il instruit un grand nombre de jeunes gens, tous fils de cultivateurs. Au moment où l'incendie dévora la maison de Québec, on voit que plus de quatre-vingts jeunes gens y reçoivent l'instruction et s'y préparent à toutes sortes d'états, et qu'il s'y tient en même temps des petites écoles pour les enfants de la ville.

Ainsi donc en moins de cinquante ans le Canada se trouve doté d'institutions d'éducation, telles que n'exigeaient peut-être point encore les besoins réels de la colonie. Le système scolaire était au grand complet, dans les villes au moins ; et depuis les éléments de la lecture et de l'écriture jusqu'aux sciences les plus élevées pour les garçons, jusqu'aux exigences les plus raffinées de l'éducation d'alors pour les filles, tout était enseigné dans la colonie.

V

Mais avant d'aller plus loin, avant de considérer quels furent les fruits immédiats de tant de travaux, et de suivre le progrès moral, intellectuel et matériel que fit la colonie à

l'ombre de ces institutions philanthropiques, revenons un instant sur nos pas et jetons les yeux sur ces grandes figures que nous offrent les premières pages de notre histoire.

Bien différente dans son but comme dans ses moyens, de l'histoire de la colonisation des établissements anglais ses voisins et des établissements espagnols au sud, la colonisation de la nouvelle France n'offre qu'une suite continue de sacrifices et de dévouements héroïques et de créations philanthropiques qui donnent à nos premiers temps un caractère, une poésie toute particulière. Ce n'est pas à tort que l'homme éminent qui était à la tête de notre gouvernement, il y a quelques années, appelait ces jours, les temps héroïques du Canada.

Nous ne voyons, il est vrai, parmi les fondateurs de nos divers établissements aucun homme bien puissant, soit par ses richesses, soit par sa position sociale, soit même par son nom en Europe. C'est Jacques Cartier, simple navigateur de St. Malo, qui vient au nom du roi de France, prendre possession des rives du St. Laurent. C'est Champlain, pauvre gentilhomme de province, qui vient y dresser la première cabane. Ce sont de pauvres et inconnus missionnaires qui viennent y répandre la civilisation. Ce sont deux faibles femmes qui, les premières, viennent jeter les fondements de ces institutions vigoureuses qui doivent rapporter de si beaux fruits.

L'une abandonne tous les charmes de la vie la plus brillante, tous les avantages que sa fortune, son nom, sa beauté, sa jeunesse lui réservaient dans son pays, et vient dans un couvent d'Ursulines ouvrir une école aux jeunes filles canadiennes. L'autre, plus pauvre, née du peuple, vient consacrer sa vie à l'éducation des filles du peuple. Quelle force de conviction ! Quelle charité, quel dévouement chez ces deux femmes sorties des deux classes

opposées de la société et se rencontrant toutes deux à un but commun ! Le catholicisme seul pouvait inspirer ce dévouement et sur toute l'étendue du nouveau monde, le Canada seul en a offert le spectacle.

Ce fut donc en 1653 que Marguerite Bourgeois et ses compagnes arrivèrent à Montréal. Mais les circonstances toutes particulières où se trouvaient ce gouvernement ne lui permirent pas de se mettre immédiatement à l'œuvre.

Quatre ans après mon arrivée en Canada, écrivait-elle, M. De Maisonneuve, premier gouverneur de Montréal, voulut bien me donner une étalle en pierre pour en faire une maison et y loger celles qui faisaient l'école. Cette étalle avait servi de colombier, et de loge pour les bêtes à cornes ; il y avait un grenier au-dessus où il fallait monter par une échelle par dehors pour y coucher. Je le fis nettoyer, j'y fis faire une cheminée et tout ce qui était nécessaire pour loger les enfants ; et j'ouvris mon école le jour de la Ste. Catherine, 25 novembre 1657.

Dans les commencements, lorsque la population de Montréal était peu considérable, Marguerite Bourgeois instruisait les petits garçons et les petites filles ; mais la population devenant de plus en plus grande, elle se borna à l'éducation des filles, le séminaire de Montréal se chargeant de l'éducation des garçons.

Mais bientôt Montréal ne suffit plus au zèle de Marguerite Bourgeois. Dès 1676, elle avait des écoles dans les paroisses de Champlain et de Batiscan.

D. P. MTRAND.

(A continuer.)

La place nous manque pour donner insertion au long rapport dont il est question dans le précédent article ; nous le publierons dans notre prochaine feuille.

PAR VOIE TÉLÉGRAPHIQUE.

(Rapport pour le " Courrier du Canada. ")



NOUVELLES D'EUROPE.

Arrivée de " L'AFRICA. "

NEW-YORK, 6 février 1857.

Le steamer Africa est arrivé à New-York, hier soir, à trois heures. Il apporte des nouvelles plus récentes de trois jours.

Les détails de l'arrangement relatif à la Suisse doivent être soumis à une réunion de diplomates de différentes puissances.

La flotte anglaise a mis au pouvoir de l'Angleterre Bushire et l'île de Karak dans le golfe Persique. On dit de plus que les Russes ont pris possession d'Asrahan.

On rapporte que les Chinois persistent à ne pas se soumettre aux sommations des Anglais, qui ont pris et détruit le French Folly Port; les Chinois de leur côté auraient mis le feu aux factoreries, et tous les Hong Kong seraient détruits. Beaucoup de jonques ont eu le même sort. On assure que le bombardement de Canton commença au moment du départ de la mail.

Le navire Confédération, parti de Philadelphie, a fait naufrage sur les côtes d'Angleterre. L'équipage est sauf, le navire est probablement une perte totale.

Le Morning Herald prétend qu'il y a eu, le 21 de janvier, un conseil des ministres, et qu'il y a été question de changements dans l'administration. On dit que M. Gladstone va se retirer du gouvernement.

Les marchands des principales villes commerciales de France ont fait appel à l'Empereur en faveur des citoyens Français qui ont souffert des pertes lors de la destruction de Gylden par la frégate américaine Cyane.

ANGLÈTERRE.

(Traduction des journaux anglais.)

On lit dans le Globe du 31 décembre: Nous avons des raisons de croire que les relevés des recettes trimestrielles et de celles de l'année 1856 indiquent un état très-satisfaisant de prospérité financière; non-seulement l'augmentation sur le trimestre et sur l'année sera très-considérable, mais encore les causes auxquelles cette augmentation doit être attribuée peuvent, jusqu'à un certain point, se trouver dans l'effet de sages mesures de législation financière prises l'année dernière et après lesquelles on a pu espérer que les recettes des recettes qui seront rendus publics demain.

Dans le département des douanes l'augmentation sera d'environ 500,000 l. st. pour le trimestre, et sur l'année les relevés excéderont de plus d'un million sterling ceux de 1855. Cette augmentation provient de tous articles importés de l'étranger, à l'unique exception du thé, sur lequel il y a diminution.

Sous la rubrique de l'Asie, les relevés, par suite d'une circonstance exceptionnelle, indiquent à peine l'animation qui existe actuellement. La circonstance dont nous voulons parler est le remboursement du drawback sur la drèche qui diminue la balance du trimestre de plus de 400,000 l. st., et celle de l'année de plus d'un million. Néanmoins les relevés de l'Asie, en toute probabilité, montreront une augmentation d'environ 200,000 l. st. sur l'année. Les principaux articles produisant ces résultats sont les épices et les houblons.

Les recettes du timbre ne fournissent pas matière à remarque. L'augmentation sur le trimestre sera d'environ 100,000 l. st., et sur l'année d'un peu plus, probablement 150,000 l. st. Nous présumons que l'activité générale et les effets progressifs du droit de succession sont cause de cette augmentation. Par suite de cette dernière cause,

nous prévoyons une très-forte augmentation ultérieure dans ce département. On peut dire que les taxes, en général, sont fermes; le trimestre, probablement, montrera une augmentation d'environ 4,000 l. st., et l'année un peu plus du double de cette somme.

Nécrologie de l'année 1856.

(Pris de l'Europe.—Suite.)

Médecins ou chirurgiens français: Audouard, ancien médecin en chef des armées; Martin Solon, ancien médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris; Estor, professeur à la Faculté de Montpellier; Bonnastré, membre de l'Académie de Médecine de Paris; Emery, idem, professeur d'anatomie à l'École des Beaux-Arts; Gerdy, professeur à l'Académie de Paris; Masimbrat, médecin en chef de l'Hôpital du Frioul, à Marseille; Sandras, médecin à l'Hôtel-Dieu; Amussat, membre de l'Académie de Médecine; Barby, professeur principal de l'armée d'Orient; Couvrechel, membre de l'Académie de Médecine; Richemond des Brus, inspecteur des eaux de Néris; Petit, inspecteur des eaux de Vichy; Violat de Cassis, chirurgien à l'Hôpital du Midi; Amussat, de l'Académie de Médecine. —étrangers: Ruchinger, professeur de pathologie, à Prague.

Littérateurs français: Vicomte d'Arincourt; Alexandre Mazis, ancien bibliothécaire de l' Arsenal; Paul Reynier, poète; Maurice Alhoy; Simonin, doyen des vaudevillistes; Casimir Bonjour; Chabot, auteur dramatique; Lhemann, auteur dramatique; Ballard de Lancy, administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève; Champeaux, auteur dramatique; Alexandre de Longpré, auteur dramatique.

étrangers: Frédéric Herrmann, professeur de philologie et d'éloquence latine à l'Université de Göttingue; J. Jerney, membre de l'Académie hongroise, auteur d'études sur l'histoire de la Hongrie; Ed. Meier, professeur à l'Université de Halle; de Klæden, historien, ancien directeur de l'Athénée de Cologne; Schneidewin, hanovrien, connu par une édition des classiques grecs; Henri Heine; Luigi Florer, auteur dramatique; Abraham Boxman, poète hollandais; Ambrosch, professeur de philologie à l'Université de Breslau; Berini, auteur dramatique autrichien; comtesse Catherine Bon-Brenzoni, auteur du poème I. Celi; Tollens, poète hollandais; G. Weickert, à Nuremberg.

Journalistes français: Philippe Faure, ancien collaborateur de la Voix du peuple, mort à Jersey; Alfred Meilhaur, ancien rédacteur du Corsaire; l'abbé Gaillard de Cochin, rédacteur en chef du Droit commun (de Bourges); Saint-Amand, ancien rédacteur de la Normandie; S. de Lisle, ancien rédacteur gérant de la France; David, rédacteur du Salut public, de Lyon; Armand Dutacq, fondateur du Droit et du Siècle; Fortunat Mesuré, rédacteur de la Voix de la Vérité; Léonard de Néel, rédacteur du Salut public, de Lyon; J. Brisset, rédacteur à la Gazette de France; Cabot, rédacteur du Pas-de-Calais.

étrangers: Ch. Feist, rédacteur du Sunday Times; Abbot Beekek, un des rédacteurs du journal satirique anglais le Punch; Henri Soufflet, collaborateur de la Gazette d'Angleterre; Augustin Gravez, un des directeurs de la revue la Belgique.

NOUVELLES DIVERSES.

ORDINATIONS.—Hier, Monseigneur l'Evêque de Tloa s'est transporté dans la paroisse de St. Jean de l'Isle d'Orléans, pour y ordonner prêtres Monsieur Thomas Etienne Beaulieu et Monsieur Jean Baptiste Blouin. Ce dernier est originaire de St. Jean; Monsieur le curé et la respectable famille de cet ordonné se sont prévalus de cette circonstance pour faire des instances auprès du prélat, qui a bien voulu donner à cette paroisse le spectacle imposant des cérémonies d'une ordination. C'est la première fois que cette faveur était accordée à cette localité et les paroissiens ont apprécié grandement la condescendance dont

ils ont été l'objet. Rien de plus frappant en effet et de plus capable de rappeler la grandeur du sacerdoce que tout l'ensemble d'une ordination faite avec solennité.

NAVIGES A VAPEUR DE LIVERPOOL.—L'Anglo-Saxon devait partir de Liverpool le 28 janvier. On doit faire partir l'Indian pour Portland le 11 février.

LE "CIRCASSIAN."—Ce premier navire à vapeur de la nouvelle ligne de Liverpool à Portland, touchant à Saint-Jean de Terre-Neuve et Halifax, doit partir le 17 mars prochain. Le Chers-nis le suivra à la date du 4 avril, jour de son départ de Liverpool.

Le navire City of Manchester, arrivé à New-York le 2 février, dit avoir vu en mer, le 22 janvier, un navire en feu, dans lequel il ne paraissait y avoir personne.

—Sa Majesté Napoléon III vient d'acheter le tableau de M. Galimard—"La séduction de Léda."

—Onze naufragés du Lyonais sont rentrés au Havre le 23 décembre.

—Les vendanges du royaume Lombard-Vénitien et en général de la haute Italie, ont été abondantes en 1856.

(Toutes les nouvelles non signées.)

A. GARNEAU.

Agriculture.

Les remarques suivantes nous sont suggérées par la lecture du dernier numéro du Farmer's Journal:

LA NEIGE.—La neige est non-seulement une couverture qui, pendant l'hiver, protège les racines des plantes vivaces et des semences annuelles d'automne contre les effets du froid; mais encore un engrais précieux. (On se rappelle le vieux dicton canadien: il y a de la graisse dans la neige.) Les savants Liebig et Johnston ont prouvé que la neige nouvellement tombée ne contient qu'à peu près les éléments de l'eau, tandis que lorsqu'elle a séjourné sur la terre quelques mois elle s'est incorporée une quantité considérable de principes ammoniacaux. Si donc, en plantant des arbres ou en faisant usage de clôtures, on produisait une répartition égale et abondante de la neige qui tombe sur les champs, on arriverait à une amélioration importante.

PETITE CULTURE.—Un correspondant des Etats de la Nouvelle Angleterre se déclare en faveur de la petite culture au point de vue de l'intérêt général et de la quantité du revenu d'un pays.

CHEMINS PUBLICS.—Un collaborateur démontre, dans un excellent article, de quel intérêt il est pour les cultivateurs, d'avoir de bons chemins. En effet de bons chemins sont un élément essentiel de prospérité publique; quel que soit le coût de bons chemins, ils rapportent indirectement toujours plus à la population que les a construits qu'ils ne lui ont coûté. Il n'y a pas une taxe plus lourde, plus onéreuse, plus agaçante que celle qui résulte du mauvais état des chemins publics. Qu'on songe aux pertes constantes qu'entraîne un mauvais état de la voie publique; pertes sur le transport, pertes sur l'économie du temps, pertes sur la durée et l'entretien des animaux de trait, pertes sur l'usage des voitures et harnais, pertes enfin sur toutes choses et de toutes manières. En un mot, le cultivateur le plus mal placé dans les opérations de son industrie, c'est le cultivateur embourbé dans un mauvais chemin.

BRAN DE SCIE.—Le bran de scie (sawdust de bois, moulu de scie) obtient 2. 3 sur en jour plus de faveur, employé comme litère dans les étables; c'est surtout comme s'incorporant en un petit volume tous les engrais liquides, que cette substance est précieuse. Que les agriculteurs situés dans le voisinage de nos grands moulins à scie, y réfléchissent et profitent du conseil.

OBSTRUCTION DES TUYAUX DE DRAINAGE.

On sait que certaines plantes avides d'humidité se développent à l'intérieur des tuyaux de drainage et arrivent à les obstruer complètement.

la maladie de la vigne, on n'en a pu recueillir que 312,500 hectolitres.—Moniteur.

AUSTRALIE.

Exportations d'or depuis 1851.

Un document récemment publié par le Board of Trade évalue à 40,995,651 liv. st. (1 milliard 25 millions de francs) la totalité de l'or exporté des deux colonies de Victoria et de la Nouvelle-Galles du Sud depuis le 29 mai 1851, date des premières expéditions, jusqu'au 31 décembre 1855. Cette somme aurait été représentée par 11,199,000 onces anglaises (347,169 kilogram.) de matière plus ou moins pure. Le même document ne fait pas connaître la décomposition par année de ces envois, non plus que la part relative de chacune des deux provinces. Il en résulte seulement que celle de Victoria (Melbourne) a fourni une quantité plus que sextuple du produit de la Nouvelle-Galles (Sydney).—Moniteur.

TURQUIE.—ILE DE CANDIE.

Marché de la soie.

La Canée, 31 octobre 1856: La production de la soie filée en Crète paraît devoir être cette année notablement inférieure à ce qu'elle a été en 1855. On estime qu'elle n'excédera pas 15,335 kilogrammes. Mais l'exportation des cocons, qui avait été insignifiante en 1855, a atteint environ 7,500 kilogrammes, dont 6,000 embarqués pour Marseille, et le reste pour la Grèce. La soie filée avait d'abord valu, en juillet, 250 piastres l'oque; la hausse survenue en Europe sur cet article en porta le prix à

Plusieurs agronomes, MM. Vitard et Gilbert entre autres, ont récemment signalé à la société le cheveu de la cerisea baccabanga comme produisant ce fameux résultat. De son côté, M. le général Morin raconte avoir observé le même fait chez lui.

Il avait drainé un pré très humide, présentant deux natures de sol: terrain argileux, et terrain siliceux, et il s'est produit, dans les tuyaux, une végétation analogue à celle dont on a parlé. On en a retiré le cheveu d'une plante ayant de 1 mètre à 1 mètre 50 de longueur, et analogue aux racines antérieurement présentées à la société.

M. Morin fait observer que, dans les terrains sablonneux, surtout dans ceux où la silice est à un état d'extrême division, il y a bien plus de chances d'obstruction que dans les terrains argileux. Le sable très fin, dit-il, pénètre en abondance, et il faut alors une grande pente pour que l'eau puisse l'entraîner.

Pour éviter à cet inconvénient, il a fait reprendre le travail. A la limite des deux terrains, il a établi un regard qui les sépare, et il a pu remarquer déjà que l'écoulement de l'eau s'opère plus facilement dans la partie sablonneuse. Il en conclut qu'il faut des précautions plus grandes pour drainer cette nature de terrain que pour les sols argileux.

Parmi ces précautions, une des plus utiles consiste à placer de la paille au fond des tranchées, ainsi que sur les tuyaux, et à recouvrir ceux-ci avec de la terre argileuse.

M. Nadault de Buffon constate qu'il est de règle élémentaire, dans la pose des tuyaux de drainage, de les recouvrir d'argile autant que possible, pour éviter l'invasion du sable. On peut aussi dit-il, y mettre des gazons; mais, en général, l'emploi de l'argile est préférable. Quant à la question qui vient d'être soulevée, son avis est qu'en principe il n'est pas douteux que les obstructions des tuyaux doivent être plus fréquentes dans les terrains sablonneux que dans les sols argileux, à raison des motifs déduits par M. le général Morin.—Ann. des Sciences.

Nominations.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu approuver les nominations suivantes:—

BUREAU DE L'EDUCATION.

M. Louis Girard est nommé secrétaire. M. Joseph Lenoir, clerc de la correspondance française, assistant-rédacteur du "Journal de l'Instruction Publique," et bibliothécaire. M. John Radiger, clerc de la correspondance anglaise et assistant-rédacteur du "Lower Canada Journal of Education." M. Alexandre de Lusignan, clerc des comptes et des statistiques. M. Jacques Lapierre, premier clerc copiste et garde-magasin. M. Jean-Baptiste Lenoir, second clerc copiste. M. Paul Blouin, messenger.

ECOLE NORMALE LAVAL.

M. Edward G. Moran, prêtre, est nommé Principal, professeur ordinaire et directeur du pensionnat des garçons. M. François Xavier Toussaint, instituteur, est nommé professeur ordinaire et maître d'études. M. Joseph Emile de Fenouillet, homme de lettres, est nommé professeur ordinaire. M. Félix Emmanuel Duceau, instituteur, est nommé instituteur de l'école modèle des garçons. M. Andrew Doyle, instituteur, est nommé instituteur de l'école modèle des garçons, et professeur adjoint à l'école normale. M. Charles Louis Morin, arpenteur et ingénieur civil, et Ernest Gagnon, professeur de musique, sont nommés professeurs adjoints.

ECOLE NORMALE MCGILL.

M. John William Dawson, Principal de l'Université McGill, est nommé Principal et professeur adjoint. M. William Henry Hicks et Samson Paul Robins, sont nommés professeurs ordinaires. M. Léon Fronteau, bachelier ès lettres de l'Université de France, est nommé professeur adjoint.

ECOLE NORMALE JACQUES CATHÉ.

M. Joseph Verreux, prêtre, est nommé Principal, professeur ordinaire et directeur du pensionnat des garçons. M. Leopold Devismes, instituteur, est nommé professeur ordinaire et maître d'études. M. Dominique Bonhairs, instituteur, est nommé instituteur de l'école modèle des garçons. M. Patrick Delaney, instituteur, est nommé instituteur dans l'école modèle des garçons et professeur adjoint et maître d'études à l'école normale. M. J. B. Labelle, professeur de musique, est nommé professeur adjoint.

PUERRE J. O. CHAUVEAU.

Surintendant de l'Education.

250 piastres. Il a fléchi, depuis le commencement de ce mois, jusqu'à 265 piastres.

Le prix des cocons a été, au début de la récolte, de 24 piastres l'oque. Il s'est élevé progressivement, en raison de leur sécheresse, et a fini par atteindre 70 piastres.

Deux filatures, situées l'une au village de Kalepa, près de la Canée, l'autre à Candie, seront occupées jusque vers la fin de l'année courante.

La soie de Crète, filée avec soin, comme les produits de la filature de Kalepa, est de très-belle qualité; mais celle que l'on file dans les familles des paysans est très-inférieure. Ces derniers étant généralement peu disposés à vendre de la graine, le seul moyen d'en obtenir des quantités un peu considérables est d'acheter des cocons.

(Annales du commerce extérieur.)

ESPAGNE.—ALICANTE.

Vins

17 décembre 1856.

Cette année encore, les vins de la province d'Alicante ont été enlevés par des négociants génois, qui ont devancé nos spéculateurs. Cet empiètement a déterminé une hausse notable des prix. Quand aux vins fins, il est impossible de s'en procurer. On a compté jusqu'à trente et un bâtiments sardes dans le port d'Alicante seul, et un assez grand nombre dans une petite rade des environs.—Quelques navires français sont également venus chercher des vins dans ce port, et l'on en attendait quelques autres.

(Annales du commerce extérieur.)

Variétés Scientifiques.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE EN FRANCE.—Une circulation nous informe que le Congrès ouvrira sa 240 session le jeudi 3 septembre prochain, dans la ville de Grenoble.—(Extrait de l'Ami des sciences.)

Prix proposés.—La société allemande de psychiatrie et de médecine légale propose la question qui suit comme sujet de prix pour 1857: "Quelles sont les causes qui, dans ces derniers temps, ont amené de si fréquents suicides? Quels sont les moyens d'y remédier?"

Adresser les mémoires en français, en latin ou en allemand, dans les formes ordinaires, à M. Ehrenmeyer, à Baudorf, près de Coblenz, avant le 1er janvier 1858. Le prix est de 100 th. (575 fr.). Le mémoire couronné restera en la possession de la Société, qui en donnera un certain nombre d'exemplaires à l'auteur.—(Idem.)

L'ALUMINIUM ET LES ARGES.—Ce métal commence à pénétrer dans l'industrie. Les règles qui surmontent les drapeaux de l'armée française sont en cuivre doré; ils pèsent deux kilos environ. Le fournisseur de l'Etat vient d'en faire fondre en aluminium; ils pèsent 600 grammes à peu près; ils allègent par conséquent de 1 kilogramme, 400 grammes le poids du drapeau.

LA PHOTOGRAPHIE ET L'ARTILLERIE.—Les applications de la photographie deviennent chaque jour plus nombreuses. En voici un exemple que nous empruntons au Journal de la Société photographique de Londres.

A Woolwich, des ateliers de photographie viennent d'être attachés aux trois principaux départements de l'arsenal; ils sont destinés à reproduire les nouveaux dessins de canons, d'obusiers, etc., et dans ce but, un cours de photographie est ouvert à l'Institution royale d'artillerie, pour l'instruction des officiers d'artillerie et du génie, sous la direction de M. Mackintosh pour la partie pratique, et de MM. Abel et Bloxam pour la théorie chimique.

LE CRABE ANTI-DOTE DE LA STRYCHNINE.—Le docteur Harley, professeur de physiologie et d'histologie à l'Université de Londres, a fait des expériences fort curieuses sur l'action de la strychnine et du curare. Les convulsions tétaniques produites chez les grenouilles par la première de ces substances ont été rapidement suspendues par le curare introduit sous la peau à très-faible dose, 1/2000e de grain. Le docteur Harley n'hésite pas à conclure que la strychnine et le curare sont les antidotes l'un de l'autre. Ces faits confirment les prévisions émises récemment en France par M. le professeur Thibaudet, et conduisent naturellement à l'emploi du curare dans le tétanos.

FUMIGATIONS ORIENTÉES PAR LA VAPEUR SÉCHÉE.—On a essayé de résoudre le difficile problème de la combustion complète de la fumée, en projetant sur le foyer incandescent un jet de vapeur végétale; l'extinction du feu et la production d'une plus grande masse de fumée ont été les seuls résultats de l'entreprise; il paraît que la vapeur surchauffée donne de meilleurs résultats; elle provoquerait une combustion absolue, et procurerait une économie de 20 à 25,000 de combustible. C'est trop beau pour n'être pas désirable.

ISSUENCE DE LA MUSIQUE.—Le Courrier de la Nouvelle-Orléans cite les faits suivants: Fournier-Posey raconte qu'un de ses enfants, privé de sommeil depuis plusieurs jours malgré l'usage des narcotiques et des calmants de toute nature, recouvra le repos par le son d'une flûte, avec laquelle il fit exécuter lentement un air mélodieux. Le lendemain, ayant substitué la voix à la flûte, mais sans abandonner le même rythme, l'enfant put s'endormir pendant quelques heures.—Nous avons connu une demoiselle de grande famille, âgée de dix-huit ans, à laquelle le baron Marchant, maire de Metz et médecin homme d'esprit, donnait des soins. Cette demoiselle éprouvait des spasmes nerveux convulsifs, contre lesquels l'arsenal pharmaceutique demeurait impuissant. M. Marchant eut recours à la musique, essaya lui-même le ton le mieux approprié à cette irritation insolite, et finit par la maîtriser.—Un médecin observateur de grand mérite, le Dr Leuret, avait conçu le plan d'un traitement d'aliénation mentale au moyen de la musique. Il choisit ses sujets, multiplia les expériences, calma un grand nombre de fous, exalta d'autres, et put un jour conduire à l'Opéra ceux qu'il jugeait capables de recevoir d'ailleurs l'impression complexe de ce foyer d'émotions. Tous s'y conduisirent avec décence, mais tous n'en tiraient point avantage: les uns devinrent plus fous, les autres plus raisonnables ou plus sensibles.—Il y a longtemps qu'un médecin de l'hopital de Châlons, le docteur Bazouin, avait eu l'heureuse idée de demander à la musique des secours contre les troubles de l'intelligence. Par ses soins, un orchestre complet, formé d'aliénés et qui conduisait un aliéné, se accompagnait, avec la plus admirable régularité, le chant des prêtres pendant les offices. Cette médication ingénieuse n'est, au reste, qu'une application posthume du système employé par le roi David, dont la harpe seule calmait les fureurs de Saül.

RUSSIE.

Commerce d'Odessa pendant le premier semestre 1856.

La valeur de l'exportation, pendant ce semestre, a été de 9,259,692 fr.

Les principaux produits exportés sont:

Table with 2 columns: Quantités, Valeur. Rows include Blés, Maïs, Farine, Graine de lin, Laine, etc.

L'importation a, de son côté, représenté une valeur de 12,934,280 fr. en marchandises, et de 461,692 fr. en numéraire; ce qui forme un total de 13,395,972 fr.

Les principaux articles importés sont:

Table with 2 columns: Quantités, Valeur. Rows include Coton écoré, Coton filé, Huile, Café, Vin, Porter, Sucre raffiné, Tabac turc, Fruits secs et frais, Objets manufacturés, Quincaillerie, Or ouvré, Montres en or et en argent, etc.

La valeur des marchandises exportées dans l'intérieur de l'Empire a été de 3,893,064 fr. Elle a consisté principalement en vin, tabac, fruits et objets manufacturés.

Il est entré durant le premier semestre 1856, dans le port d'Odessa, 383 navires, et il en est sorti 245.

(Annales du commerce extérieur.)

FEUILLETON

Du Commerce et de l'Industrie.

PAR VOIE TÉLÉGRAPHIQUE.

(Rapport pour le " Courrier du Canada. ")

PAR L'AFRICA.

JUSQU'AU 24 JANVIER.

LIVERPOOL.—De la circulaire de M. Richardson, Spencer & Co.—Le blé est tombé de 2d. par boisseau et la farine de 6d. par baril. La farine des canaux de l'Ouest était à 31s. et 31s. 6d.; la farine l'Ohio à 34s. et 35s.; la farine de maïs mêlée 33s. et 33s. 6d.; blanche 34s. et 35s. Le porc salé était à 67s. et 68s.

Le prix des thés était variable; il y avait de l'inquiétude sur le marché relativement à cette denrée.

Le marché à l'argent montrait plus de facilité. Les consolidés ont fermé à 93 1/2 et 93 1/4.

NEW-YORK, 6 février 1857.—Le marché aux farines était assez actif. 650 barils ont été vendus à 86.40 et 86.50 pour fine fleur et à 86.60 et 86.75 pour l'extra fine: le prix maximum était toujours à 87.62 pour la farine du Canada. Il a été vendu 4000 boisseaux de blé à 81.68. Le maïs était à 50c. et 72c. pour maïs mêlé de l'Ouest. Le porc salé était en baisse, 250 barils ont été vendus à 817.75 et 818 pour le prime, 820.25 et 820.50 pour vieux mess, et 821.60 et 821.70 pour nouveau mess. Les effets se vendaient bien, mais lentement. L'argent est en requisition. Le change du sterling le même.

ANVERS.

Ventes publiques de laines.

6 décembre 1856.

Les ventes publiques de laines qui ont eu lieu à Anvers les 3 et 4 de ce mois, avaient attiré une grande affluente d'acheteurs, tant de la Belgique que de l'étranger. Aussi les enchères ont-elles été fort animées, et la presque totalité de la marchandise, consistant en 1,400 balles de Buenos-Ayres et de Montevideo et 197 du Cap de Bonne-Espérance, a été enlevée à des prix qui ont fait ressortir, relativement aux cours de septembre dernier, une hausse de 10 0/0 sur les laines moyennes et fines, et de 15 0/0 sur les laines ordinaires et communes. La place d'Anvers paraît appelée à devenir un marché important pour les laines, particulièrement pour celles de la Plata.—(Moniteur.)

LOMBARDO-VÉNÉTIE.

Récolte des vins.

Les vendanges du royaume Lombard-Vénitien, et en général de la haute Italie, ont été abondantes en 1856. Les grappes, qui étaient très-grosses, sont parvenues à pleine maturité.

La Lombardie compte 2,141,000 hectares de terre cultivables, dont un tiers est affecté à la culture de la vigne. En 1852, année dans laquelle se manifesta la maladie de la vigne, qui, depuis, a disparu de la Lombardie, la récolte atteignit un million et demi d'hectolitres pour ce contrée, et deux millions et demi pour le territoire vénitien. Total, 4 millions d'hectolitres.

Cette dernière province expédia annuellement 200,000 hectolitres de vins en Lombardie. En 1853, la Vénétie avait récolté 2,413,500 hectolitres. En 1854, par suite de

Ventes Publiques.

On trouve dans la Gazette Officielle: Lundi, le premier jour de juin, à dix heures, à la porte de l'église de la paroisse de St. Alexis, circuit de l'Assomption, un lot de terre.

Le quatorzième jour d'avril prochain, à dix heures, à la paroisse de St. Romuald, canton de Farnham, un lot No. 41.

Le quatorzième jour d'avril prochain, à dix heures, dans le canton d'Henningford, le lot No. 100.

Le quatorzième jour d'avril prochain, à dix heures, au bureau du shérif Boston, de Montréal, un emplacement dans le faubourg St. Antoine, à Montréal.

Le quatorzième jour d'avril prochain, à onze heures du matin, dans la paroisse St. Romuald, un lot de terre.

MM. les notaires de Montréal Monk, Collin et Lapineau donnent avis dans la Gazette Officielle, qu'une sentence de ratification est demandée sur les ventes suivantes; ainsi les détenteurs de privilèges hypothécaires doivent transmettre leurs réclamations:

Deux lots dans Montréal vendus par James Henry Wells à John McArthur (17ème jour de juin, terme fatal): une terre sise dans la paroisse de St. Athanase vendue par Marcel Gamache à Louis Morin (jour fatal 17 juin); une terre sise dans la paroisse de St. Laurent vendue par Margaret Miller à Olivier Langevin dit Lacroix (jour fatal 17 mars).

POUR ÊTRE VENDU: Au bureau du shérif du district de l'Outaouais, Bas-Canada, à Aylmer, le 15 avril prochain, plusieurs propriétés situées dans le canton de Hull, appartenant à Alonzo Wright.

A la porte de l'église de St. Gervais, le 2 d'avril et à la porte de St. Raphael, le 3 juin, à dix heures du matin, deux terres, la propriété de Hubert Nadeau de St. Gervais.

Un bureau du shérif de Québec, deux parts indivises de lots situés dans le canton de Québec, faubourg St. Louis, propriété de Patrick Connolly, au même lieu, le 2 mars, le droit restant d'un bail amphitétrique affecté sur une propriété située dans la ville de Québec, appartenant à William John Bickell.

A la porte de l'église Ste. Foye, le 5 mars à dix heures, un lot de terre avec carrière de pierre, propriété de John Kelly.

A St. Ambroise de Lorette, le 4 mars, à dix heures, un lot de terre situé dans Valcartier, appartenant à Richard Doudry.

A St. Thomas, village de Montmagny, le 4 mars, à dix heures, un emplacement, propriété de Michel Marcant.

BATHÉRIQUES DEMANDÉES: A la Cour Supérieure, à Québec, pour vente faite de Michel Cullen à William Brown d'un lot dans la cité, de Québec (jour fatal 20 juin).

Idem, vente faite de Robert Michel à George Desbarats d'un lot de terre dans le canton de Frampton (jour fatal 20 juin).

Idem, vente de Isaac Martin Thompson à William Woodington, d'un lot de 100 acres dans Lévesque (jour fatal le 20 juin).

Idem, vente de Étienne Dalairé à Joseph Carrier de lots de terre dans la paroisse de Notre-Dame de la Victoire (jour fatal 1er mai).

Idem, vente de Henri Roi à Isaac Dorion, d'un emplacement dans St. Roch de Québec (jour fatal 1er mai).

VENTES PUBLIQUES: Au bureau du shérif, à Sherbrooke, le 9 juin prochain, à 10 heures, trois propriétés appartenant à Patrick McGauran, deux de ces propriétés sont sises dans la ville de Sherbrooke et une dans Ascot.

Idem, à la paroisse de St. Léon, le 2 juin, à 11 heures, une terre sise à St. Léon, propriété de François Chevalier dit Lamirande.

Au bureau du shérif des Trois-Rivières, le 2 juin, à 11 heures, un emplacement dans la ville susdite, propriété de Joseph Lalumette.

A la porte de l'église de la paroisse de Gentilly, le 2 juin, à 9 heures, deux propriétés à Gentilly, en possession de Valère Lavigne dit Rivard.

A la paroisse de St. Jean-Baptiste de Nicolet, le 2 juin, à 10 heures, une sise dans le même paroisse, propriété de John Duff.

A la paroisse de St. Pierre les Becquets, le 2 juin, à 2 heures de l'après-midi, une terre, propriété de Joseph Perrault.

A la paroisse de Maskinongé, le 8 juin, à 11 heures, deux terres, propriétés de Hilaire Drey.

Au bureau du shérif des Trois-Rivières, le 3 mars, à 11 heures, un emplacement sise dans la dite ville, propriété de Alexis Saint-Caster.

L'EXEMPLE,

REVUE UNIVERSELLE DES TRAITS DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT. (Bureaux: Paris, No. 41, rue des Remparts.)

Le nouveau journal est, pour ainsi dire, le journal de la morale mise en action chez tous les peuples. La noble pensée qui a donné lieu à cette création n'a pas besoin des réclames de la longue affiche pour être comprise des âmes généreuses.

Ceux qui voudraient rendre publics quelques traits de courage et de dévouement, pourront les faire parvenir aux rédacteurs, de l'Exemple en les déposant au bureau du Courrier du Canada.

Le prix d'abonnement est de 8 francs par année. La revue est mensuelle, de 32 pages.

J. T. BROUSSEAU, Agent pour le Canada. Québec, 7 février 1857.

BAZAR IRLANDAIS.

UN BAZAR pour venir en aide à l'ASILE DE STE. BRIGITE, sera tenu dans la SALLE MUSICALE, rue St. Louis, MERCREDI, 18 février, et les trois jours suivants.

Les personnes qui désirent contribuer à cette œuvre charitable sont priées d'envoyer leurs dons à une des Dames suivantes: Mme ALLEN, Mme J. QUINN, Mme. PARSONS, Mme. WHITTY, Mme. E. G. CANNON, Mme. J. FLANAGAN, Mme. J. C. ARDOUIN, Mlle. COLFER, Mme. STAFFORD, Mme. O'FARRELL, Mme. LILLY, Mme. MERSAICH, Mme. LANE, Mme. M. CONNOLLY.

Mme H. O'NEILL, Mme. JORDAN, et Mme. P. O'NEILL, présideront à la table de rafraichissements. Par ordre, MARIE E. CONNOLLY, Secrétaire. 5 février, 1-57.

CARTE.

Grande Réduction dans les Prix!!!

C. J. ARDOUIN, Importateur, Orfèvre et Horloger, etc., etc. 25, Rue de la Fabrique. JOIGNANT LE MAGASIN DE MARCHANDISES SÈCHES DE LAIRO.

L'HONNEUR d'annoncer qu'il va faire, pour quelque temps seulement, une réduction de 15 à 25 par cent pour argent comptant.

SON FONDS Se compose d'un assortiment varié de joaillerie à toutes sortes de prix. Montres d'or et d'argent, coupes ou gobelets d'or, couteaux, fourchettes et cuillères en bois, couteaux et fourchettes à poisson, couteaux à dessert, tabatières, boîtes à cigares, couteaux pour beurre, etc.

ARGENTÉS. Porte-bouteilles, Porte-liquiers, coquetiers argentés, corbeilles pour biscuits, et pour cartes, une magnifique épargne, girouettes, chandeliers, cuillères, fourchettes, cuillères à patate, etc., papier mâché, et autres effets, extrêmement variés, offrent un attrait BÉNÉFICENT ÉGAL.

Chaque article étant marqué en chiffres, sans qu'on ait fait aucun changement à cause du présent avis, permettra à l'acheteur de s'assurer qu'on ne le trompe pas.

N. B. — Toutes sortes de montres, d'horloges et de joaillerie sont réparées d'une manière supérieure. On continue de faire les ouvrages commandés. C. J. ARDOUIN, Rue de la Fabrique. Québec, 7 février 1857.

INSTITUT CANADIEN.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des Membres de l'Institut Canadien, pour l'ÉLECTION DES OFFICIERS de cette Institution, est REMISE à JEUDI, le DOUZE du courant, à SEPT HEURES. Les membres sont priés d'y assister.

JAMES OLIVA, Sec.-Arch. Québec, 6 février 1857.

ALEXANDRE LAMBERT,

FAIT DE RÉPARER ET DE QUÉBÉRE DES PARAPLUTES ET DES PARASOLS. No. 85, RUE ST. JEAN (EN DEHORS), QUÉBEC.

Il répare aussi, sous le plus court délai, et à prix libéral, toute sorte de fourchettes et d'ouvrages de verre. Québec, 6 février 1856.

GOUCK, COOPER & C^{tes}.

Plombiers et poseurs de Tuyaux de Gaz, AYANT loué le magasin faisant le coin des rues Ste. Anne et Des-Fossés, faubourg St. Roch, ont l'honneur d'informer leurs pratiques et leurs amis qu'ils sont prêts à exécuter toutes commandes dont on voudra bien les honorer, aux plus bas prix possibles.

Ils gardent toujours un assortiment très complet pour le plombage et pour la distribution du gaz. On paiera le plus haut prix pour le vieux fer, le plomb et le cuivre. Point de rapport avec les autres marchands des mêmes articles. Québec, 6 février 1857.

A VENDRE,

MORUE VERTE DE LA MEILLEURE QUALITÉ. HARENGS DU LABRADOR. H. J. NOAD ET C^{tes}. Québec, 4 février 1847.—3f.

HUILE DE FOIE DE MORUE. 3 BARRILS D'UNE QUALITÉ TRÈS SUPÉRIEURE, à vendre par H. J. NOAD ET C^{tes}. Québec, 4 février 1857.—3f.

AVIS.

La première feuille de ce journal est adressée à un grand nombre de personnes que nos agents n'ont pu voir, mais qui peuvent désirer le recevoir. Celles qui ne voudront pas s'honorer sont priées de nous renvoyer cette feuille le plus vite possible. STANISLAS DRAPEAU, Gérant. Québec, 2 février 1856.

PERDU.

UNE personne de la campagne, a perdu une BOURSE contenant cinq billets de \$5; 3 de \$2; 78. Gd. en pièces de monnaie et quelques sous. Celui qui la trouvera est prié de la remettre au bureau de ce journal. Québec, 3 février 1857.—6f.

Chemin de Fer de la Jonction de Mégantic et Compagnie de Navigation.

CONFORMEMENT à une résolution adoptée à une assemblée des Directeurs, une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE d'ACTIONNAIRES du CHEMIN DE FER DE JONCTION DE MEGANTIC ET COMPAGNIE DE NAVIGATION, aura lieu au VILLAGE DE SOMERSET, dans le comté de Mégantic, VENDREDI, le VINGTIÈME jour de FÉVRIER courant, à DIX heures, A. M. — pour faire élection de DEUX DIRECTEURS en remplacement de DRYAN ROSS, écuyer, M. P. P., qui se retire à tour de rôle, et JAMES MOIR FRÈRES, écuyer, M. P. P., qui a résigné — pour recevoir un état des affaires de la Compagnie, préparé par le Président et le Secrétaire et adopté par le bureau — et pour ratifier et confirmer les Réglemens faits et adoptés par le bureau.

DUNBAR ROSS, Président. Québec, 5 février 1857.

PREMIER GRAND CONCERT DE LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE SABATIER.

LE PREMIER GRAND CONCERT DE LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE SABATIER aura lieu à la SALLE RUSSELL.

On pourra se procurer des billets d'admission chez tous les libraires de Québec, ainsi que chez M. ASH. Pons, côte de Léry. Prix d'admission—2s. 6d. Les portes seront ouvertes à SEPT heures, et le concert commencera à HUIT heures précises. Par ordre, FRS. HUOT, Secrétaire. Québec, 2 février 1857.

A LOUER. UNE élégante maison de campagne, contenant neuf pièces et accompagnée d'un hangar et d'une étable, située sur le chemin Ste. Foy, vis-à-vis celui de Belvédère. Possession en mai prochain. S'adresser à JOHN ROSS, Société de Bâtisseurs de l'Union. Québec, 2 février 1857.

A LOUER. CETTE jolie maison à deux étages, avec un peu près un arpent de terre, située sur le chemin Ste. Foy, et dernièrement occupée par M. JENKINS. On y ferait très bien un pensionnat. On peut en prendre possession immédiatement si l'on veut. S'adresser à JOHN ROSS, Société de Bâtisseurs de l'Union. Québec, 2 février 1857.—6f.

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clous de Méthot. S'adresser à CHIMIC, SIMARD et MÉTHOT, ou à JOSEPH HARDY, A la maison. Québec, 2 février 1857.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Une séance du Conseil-de-Ville, tenue le 2 de ce mois, il a été Résolu:—qu'afin d'assurer la construction du Chemin de Fer de la Rive Nord, la Corporation de la Cité de Québec souscrive, dans le fonds capital de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord de Québec à Montréal, des actions au montant de \$200,000 courant en outre des \$100,000 déjà souscrits, et ce aux conditions suivantes: 1o, la Compagnie commencera les travaux du Chemin de Fer dans quatre mois après la passation des présentes et sa ratification par les citoyens de Québec, et les poursuivra sans interruption de manière à les terminer en trois ans; 2o, aussitôt que la Compagnie aura dépensé \$200,000 sur le chemin, la Corporation de Québec lui paiera \$200,000 à compte des \$200,000 souscrits par elle, la Compagnie payant les \$200,000 suivants à même les autres ressources de la Compagnie, et la Corporation et la Compagnie continueront ainsi à payer \$200,000 alternativement jusqu'à ce que les \$200,000 souscrits par cette Corporation aient été payés; 3o, les travaux du chemin seront commencés à Québec; 4o, les paiements à être faits par cette Corporation seront en bons ou débiteurs de la Cité ou de la Province garantis par le fonds d'emprunt municipal pour le Bas-Canada; 5o, le constructeur et la Compagnie s'engageront à payer six par cent d'intérêt sur les dites dépenses, ainsi requies, pendant toute la durée de la construction du Chemin de Fer de la Rive Nord de Québec à Montréal.

2. Résolu.—Que Son Honneur le Maire convoque une assemblée publique des Citoyens de Québec sous un délai convenable, pour prendre en considération la question du Chemin de Fer de la Rive Nord.

Conformément à la dernière résolution ci-dessus, je convoque une assemblée publique des Citoyens de cette ville, au PALAIS DE JUSTICE, pour JEUDI, le 19 de ce mois, à DEUX heures de l'après-midi. JOS. MORRIN, Maire.

M. DAMIS PAUL.

PROFESSEUR DE MUSIQUE, peut disposer de quelques heures par jour, pour donner des leçons du PIANO ou du VIOLON, chez lui ou à domicile. Il accorde les Pianos. Québec, 5 février 1857.

BUREAUX A LOUER.

PLUSIEURS BUREAUX A LOUER, RUE STE. ANNE, Place d'Armes. W. MARSDEN, M. D. Québec, 6 février 1857.

MEUBLES DE MENAGE. DROUIN & ROY, No. 45, Rue Des Fossés, St. Roch, Québec.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE MEUBLES DE MENAGE. DROUIN & ROY, No. 45, Rue Des Fossés, St. Roch, Québec.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE MEUBLES DE MENAGE. DROUIN & ROY, No. 45, Rue Des Fossés, St. Roch, Québec.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SÈCHES, A des prix très-réduits, A COMMENCER Lundi, le 2 février, AT MAGASIN DE

WM. LAIRD & C^{tes}, RUE LA FABRIQUE.

W. L. & C^{tes} vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SÈCHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires, pour faire place à leurs importations du printemps.

CES MARCHANDISES CONSISTENT EN: 800 verges de Coton blanc pour draps de lit, de 104d. valant 1s. 2d., 500 do Toile de 46, 2d., 500 do Toile blanche ouverte pour nappes, de 3s. 4d. valant 4s. 5d., 500 do Toile grise pour nappes, de 1s. 2d. valant 1s. 8d., 750 Nappes de toile ouverte, de 4s. 6d. valant 5s. 6d., 2000 verges Drap de Coubourg, de 7d. valant 1s. 9d., 5000 do Mousseline de laine, de 5d. valant 10d., 2000 do do de 6d. de 7d. valant 1s., 10000 do Shirting blanc, de 4d. valant 6d., 10000 do do de 5d. valant 7d., 5000 do Coton gris à verge large, de 4d. valant 5d., 1000 Couvertures pignées et blanches (de toilette), de 9s. valant 11s. 6d., 1500 Courtes-pointes blanches et de couleur, de 2s. 3d.

—AUSSE— Flanelle, Cordages, Etoffes pour culottes, Toile, Shirting, Indiennes, Robes de fantaisie, Chemises, Collets, Dentelle, Bas, Gants, Rubans, etc., etc. Les 2/3 Tout article à une grande réduction. WM. LAIRD ET C^{tes}. Québec, 2 février 1857.

A L'ENSEIGNE DES PARASOLS

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses nombreuses pratiques et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis nombre d'années, et prend sur lui de les former qu'ayant renouvelé tous ses outils, il est prêt à repousser les RAZOIRS, CISEAUX, etc., etc., et à faire tous les ouvrages qu'il a coutume de faire; par exemple, ajuster des CISEAUX, grandes ou petites, faire des PARAPLUIES et des PARASOLS et les réparer lorsqu'ils sont usés, etc. Il aura toujours en vente, comme par le passé, razors et ciseaux à repasser, de la première qualité; outre une infinité d'autres objets, qu'il donnera à 25 par 100 meilleur marché qu'à l'ordinaire. On trouvera toujours le soussigné à son magasin, depuis SEPT heures du matin jusqu'à CINQ heures du soir. JEAN GERARD, Rue Saint-Jean, porte voisine de M. Pavin MERCIER, manchoirier, Haute-Ville Québec, 2 février 1857.

GRANDE CHANCE!!!

Au No. 66, rue St. Jean, Haute-Ville. ANSELME HARDY, Horloger, Bijoutier et Fabricant de Mirrors, à 30 pour 100 meilleur marché qu'ailleurs.

DE plus informez vos amis et le public en général qu'il vend, à 100 son fonds de bijouterie telles que montres d'or et d'argent, chaînes d'or et d'argent, bagues, jons, etc., etc., pendants d'oreilles, épinglettes, anneaux, etc., etc., cravates d'or et d'argent, garde-à-dents, etc., etc., lunettes, porte-monnaie, horloges, miroirs et vitres de miroirs.

—AUSSE— A. H. répare les montres de toutes sortes, la bijouterie et les horloges à dix par cent meilleur marché qu'ailleurs; — DE PLUS— A. H. posera le vif argent sur les vieux miroirs qui sont endommagés, et d'où le vif argent est parti. Tout ouvrage qui sortira du Magasin sera garanti.

ANSELME HARDY, Québec, 2 février, 1857.

Jambons, Lard séché, etc., etc.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS séchés, LARD FUMÉ et ÉPICÉ, SAINDOUX, ROSBEEF de Bœuf, LANGUES FUMÉES, etc., etc. Ces articles sont de la meilleure qualité. On les trouvera supérieurs à tous ceux de même espèce qu'on offre en vente à Québec.

On les vend en gros et en détail, à des prix modérés, pour ARGENT COMPTANT seulement. Le soussigné prépare et fume aussi le LARD séché et les JAMBONS, pour les familles qui le demandent, et cela à des prix modérés. LUKE MADDEN, Epicier, rues St. Dominique et St. François, Faubourg St. Roch, vis-à-vis le moulin de Hooke Québec, 2 février 1857.

AVIS.

On a besoin d'un INSTITUTEUR qualifié pour tenir une École dans la Banlieue de St. Roch de Québec. S'adresser à FRANS. HUOT, Sec.-Trésorier. 3 février 1857.

M'LAUGHLIN & M'KENNY, No. 66, RUE SAINT-JEAN, FONT, BAINS CONTRÉDIT, LES MEILLEURS DESSINS PHOTOGRAPHIQUES De toutes les grandeurs. AUX PLUS BAS PRIX!! Québec, 2 février 1857.

Des Dessins Photographiques coloriés. Le public est informé par le présent avis que les MEILLEURS DESSINS PHOTOGRAPHIQUES COLORIÉS, dans la belle manière propre à M. Lockwood, ne se trouvent qu'à l'atelier de MM. M'LAUGHLIN & M'KENNY, No. 66, Rue St. Jean. Signé, M'LAUGHLIN & M'KENNY, WILLIAM LOCKWOOD. Québec, 2 février 1857.

FOURRURES!!

UN magnifique assortiment de PELLETERIES pour les messieurs et les dames, au bien connu et ancien établissement de H. ASHWORTH et Cie No. 22, RUE LA FABRIQUE.

Une immense quantité de pelleteries, des plus belles, des mieux assorties et des moins chères que l'on puisse trouver dans cette ville, est maintenant exposée dans l'établissement ci-dessus où le public pourra les examiner.—Les dames qui désirent acheter des VICTORINES de VISON très-noires et au plus bas prix du Canada, feront bien d'aller visiter le dit établissement, vu que tout ce qui s'y trouve est égal sinon supérieur à tout ce que l'on peut trouver dans ce genre à Québec.

On trouvera et l'on pourra toujours se procurer des pelleteries pour les enfants dans le magasin ci-dessus mentionné. WM. ENNIS, Propriétaire. Québec, 2 février 1857.

JOHN WRIGHT, GRAVEUR ET DOREUR.

FAIT des CADRES DE TABLEAU et de MIROIR, des CORNICHEs DE FENÊTRE, etc., etc. Il dore les églises et les steamers, etc., etc. argenté les miroirs, répare et redore les cadres, monte et vernit les cartes; en un mot, il exécute toute sorte d'ouvrages avec expédition et dans le dernier goût, AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE.

No. 7, RUE SAINT-JEAN, (EN DEHORS.) Québec, 2 février 1856. 25p.

MAISON DE BAINS.

NOUS avertissons nos souscripteurs et le public en général, que le 1er mai prochain notre MAISON DE BAINS, dans la rue du Palais, vis-à-vis l'Hôtel Russell, sera ouverte aux familles. Prix des Bains pour une Année.—Eau douce, chaude ou froide.

1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame, \$5 Un Enfant au-dessous de 12 ans... 2 2ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 3 Un Enfant au-dessous de 12 ans 1/2

Famille.—Bains d'Eau Douce. 1ère classe.—Pour un Monsieur et Dame..... 9/4 " " " et 1 enfant..... 11/4 " " " et 2 enfants..... 13/4 " " " et 3 enfants..... 15 " " " et 4 enfants..... 17 " " " et 5 enfants..... 19 " " " et 6 enfants..... 20

2ème classe.—Pour Monsieur et Dame..... 5/4 " " " et 1 enfant..... 7 " " " et 2 enfants..... 8/4 " " " et 3 enfants..... 9/4 " " " et 4 enfants..... 11 " " " et 5 enfants..... 12 " " " et 6 enfants..... 12

Prix des Bains d'Eau Salée pour Huit Mois. 1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame \$1 Un enfant au-dessous de 12 ans... 8 2ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 10 Un enfant au-dessous de 12 ans. 7

Remarques. Les souscripteurs de la première classe d'eau douce auront le droit de prendre des bains de la première classe d'eau salée en payant 1s. 3d. pour chaque bain. Et les souscripteurs de la seconde classe d'eau douce auront le droit de prendre des bains de la seconde classe d'eau salée, en payant 1s. 3d. pour chaque bain.

Conditions des Paiements pour les Souscripteurs. Les souscripteurs seront obligés de payer la moitié de leur souscription le 15 Mai prochain, c'est-à-dire, quinze jours après que les susdits bains fonctionneront, et l'autre moitié le 15 d'Août.

Règlement. Il y aura un salon pour recevoir les dames de la première classe, dans lequel il y aura un Piano et Harmonium pour amusement des dames, et aussi une dame pour les conduire aux bains.

Aussi une chambre pour les dames de la seconde classe. Et une autre chambre pour les messieurs, dans laquelle ils trouveront les principaux journaux du Canada, des États-Unis et de Londres, etc.

Les portes s'ouvriront à CINQ HEURES, A. M., et se fermeront à DIX HEURES, P. M., depuis le 1er de Mai prochain jusqu'au 1er de Décembre, et alors elles s'ouvriront à SIX HEURES, A. M., et se fermeront à HUIT HEURES, P. M. GOSSELIN et LARUE. Québec, 2 février 1857.

NOUS soussignés déclarons qu'il serait très important, dans l'intérêt de la salubrité publique, qu'il existât en cette cité un établissement public de bains d'eau salée, d'eau douce, chaude ou froide. Non-seulement ces bains aideraient puissamment à la guérison d'un grand nombre de maladies; mais encore ils seraient un préservatif assuré dans bon nombre de cas, principalement à l'approche et dans le temps des épidémies.

C'est pourquoi nous n'hésitons pas à recommander favorablement un établissement de ce genre dans cette ville. P. Larue, M. D., O. L. Robitaille, M. D., H. Blanchet, M. D., H. F. Rinfret, M. D., P. Baillargeon, M. D., L. Girard, A. Jackson, M. D., A. Rowand, J. Z. Nault, M. D., Ph. Wells, Jos. Morrin, M. D., L. J. Roy, M. D., J. McKie, D. D. S., Jas. A. Sowell, M. D., J. P. Moffat, M. N. C. S. L., John L. Hall, M. C. C., J. P. Russell, M. D. E., John Fitzpatrick, M. D., R. H. Russell, M. D. E. M., P. G. Toursangeau, M. D., B. C. S. L., P. O. Jos. Painchaud, M. D., Wm. Marsden, M. D., P. O. Tessier, James Reeds, C. Frémont, M. D., P. E. Landry, M. D., Québec, 2 février 1857. 25p.



AVIS.

LES personnes endettées envers les BIENS DES JESUITES sont averties par le présent avis...

LOUIS PANET, Agent.

Québec, 2 février 1857.

LOUIS MOLLET, Maître-Cuisinier et Pâtissier.

ANNONCE au public qu'il est de retour de Montréal, prêt à servir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur pratique.

Toutes les commandes seront exécutées immédiatement. Les ordres pourront être laissés chez M. J. GERARD...

Il donnera des leçons de son art, à des prix modérés. Québec, 2 février 1857.

ELIXIR DE G. W. STONE,

Pour la toux, la consommation et les bronchites.

Le propriétaire de ce remède désire y appeler respectueusement l'attention du public comme étant en rapport avec les affections de la gorge et des poumons...

Agent principal, W. JOHNSON, 104, Hanover Street, Boston, Mass.

2 février 1857.

Les découvertes importantes

Se succèdent l'une à l'autre avec tant de rapidité dans l'âge actuel, que c'est à peine si nous venons de l'étonnement que nous a fait éprouver l'une avant que notre crédulité soit mise à contribution par la nouvelle d'une autre encore plus étonnante...

LIQUIDE CATHARTIQUE DE G. W. STONE,

Médecine de famille de l'espèce la plus désirable, parfaitement agréable au goût et remède sûr dans presque chacune des maladies auxquelles la race humaine est sujette.

Baume Pulmonaire de Cerises Sauvages DE AYER,

RHUMES, DE LA TOUX, L'ENROUEMENT, LA GRIPPE, LA BRONCHITE, L'ENROUEMENT DE PARLER, L'ESQUINANCIE, L'ASTHME, LA CONSOMPTION PRIMITIVE.

Il ne nous est pas besoin d'annoncer au public son efficacité dans toutes les villes et presque dans tous les villages des États-Unis, ses succès merveilleux l'ont déjà fait connaître.

LES PILULES CATHARTIQUES DE AYER, (ENVELOPPÉES DE SUCRE.)

SONT PRÉPARÉES POUR PURIFIER LE SANG ET GUÉRIR LES MALADIES.

Maux de tête et d'estomac.

Pittsburg, Pa., 1er mai 1855. Dr. J. C. AYER. Monsieur: Je me suis souvent guéri des plus forts maux de tête, qu'il soit possible d'avoir, en prenant une ou deux doses de vos excellentes Pilules.

Commis à bord du steamer Clarion.

BUREAU DE LA MALE-POSTE, HARTLAND, Liv. Co., Mich., 16 novembre 1855.

Dr. AYER: Vos Pilules sont la perfection de la médecine. Elles ont fait à mon épouse plus de bien que je suis capable de vous le dire.

GEO. J. GRIFFIN, Maître-de-Poste.

Indigestion et impureté du sang. Dr. AYER: J'ai fait usage de vos Pilules auprès de ma famille et de plusieurs amis...

Pasteur de l'Eglise de l'Avant, Boston.

WARREN, WYOMING Co., N. Y., 21 octobre 1855. CHAS. MOSSBACHER.

MALADIES BILIEUSES et dérangement du foie. DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, WASHINGTON, D. C., 7 février 1856.

Monsieur: J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle et de mes patients à l'hôpital, depuis la date de leur invention...

ALONZO HALL, M. D., Médecin de l'Hôpital de la Marine.

Erysipèle, serofules, flux des pimeas, dartres, humeurs rhumales.

Dr. AYER: Vos Pilules sont le chef-d'œuvre de tout ce qui est grand en médecine. Elles ont guéri ma petite fille, d'ulcères les plus mauvais...

ASA MORGRIDGE.

Rhumatisme, névralgie et goutte.

MAISON, PELASKI, SAVANNAH, Ga., 6 janv. 1857.

BIENFAISANT MESSIEUR: Je vous montrerais de l'ingratitude si je ne vous faisais pas connaître le soulagement que votre habileté m'a procuré.

CHAMBRE DE SÉNAT, BAYON ROUGE, LA., 5 décembre 1855.

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode, en ayant fait usage de vos Pilules.

VINCENT SLIDELL, POUR L'HYPOTRISIE, LA PLETHORE ET AUTRES MALADIES DE CETTE NATURE.

POUR LA CONSTIPATION OU COMME PILULES DIGESTIVES, elles sont bienfaites et efficaces.

La plus grande partie des Pilules mises en vente contiennent du Mercure, et malgré que ces Pilules soient un remède précieux...

Préparé par le Dr. J. C. AYER, Chimiste Pratique et Analytique, Lowell, Mass., 2 février 1857.

LARD.

VENANT d'être reçu par la voie du Grand Tronc et à vendre chez le soussigné: 12 TIERCES DE LARD, No. 1.

CHARLES BRODIE, Rue St. Pierre, Québec, 2 février 1857.

DECOUVERTE REMARQUABLE DANS LES PLANTES DE LA FORET.

LE DR. HALSEY, DE NEW-YORK,

A découvert des propriétés médicinales dans certaines plantes qui croissent dans les forêts et dans les champs...

Il est parvenu à condenser par l'analyse, les vertus de cinq de ces plantes, dans des extraits tellement purs et concentrés...

Pilules de la Forêt du Dr. Halsey. Un autre remède est composé des vertus de sept plantes, au moyen d'un procédé qu'il a découvert lui-même.

Vin de la Forêt du Dr. Halsey. (ce vin étant le produit de plantes médicinales de la forêt, chose inconnue jusqu'à ce jour.)

PILULES DE LA FORET.—Trois choses sont particulièrement à cette seule espèce de pilules.

1° Elles ont pour effet de causer la constipation ou l'affaiblissement de la constitution.

2° Elles servent d'excellent purgatif dans les cas où l'estomac ou les boyaux sont chargés de bile et de matières impures.

3° La cure est certaine dans tous les cas pour lesquels on les recommande, et elles produisent la guérison sans affecter les boyaux si ce n'est d'une manière très légère.

LE VIN DE LA FORET.—Les propriétés médicinales du VIN DE LA FORET diffèrent de celles des PILULES.

Les drogues n'influent point sur le sang ni sur les mauvaises humeurs.

Une dose purgative des pilules de la Forêt, est un remède infaillible pour tous désordres bilieux, et tous maux provenant du dérangement de l'estomac et de la condition morbide des boyaux.

Une ou deux doses guérissent de la fièvre, une boîte de pilules et une bouteille de vin ne manquent jamais de guérir et de faire disparaître les plus gros RHUMES, LA TOUX, et les DOULEURS D'ESTOMAC.

Une dose purgative des pilules de la Forêt, est un remède infaillible pour tous désordres bilieux, et tous maux provenant du dérangement de l'estomac et de la condition morbide des boyaux.

Une ou deux doses guérissent de la fièvre, une boîte de pilules et une bouteille de vin ne manquent jamais de guérir et de faire disparaître les plus gros RHUMES, LA TOUX, et les DOULEURS D'ESTOMAC.

Une dose purgative des pilules de la Forêt, est un remède infaillible pour tous désordres bilieux, et tous maux provenant du dérangement de l'estomac et de la condition morbide des boyaux.

Une ou deux doses guérissent de la fièvre, une boîte de pilules et une bouteille de vin ne manquent jamais de guérir et de faire disparaître les plus gros RHUMES, LA TOUX, et les DOULEURS D'ESTOMAC.

Une dose purgative des pilules de la Forêt, est un remède infaillible pour tous désordres bilieux, et tous maux provenant du dérangement de l'estomac et de la condition morbide des boyaux.

Une ou deux doses guérissent de la fièvre, une boîte de pilules et une bouteille de vin ne manquent jamais de guérir et de faire disparaître les plus gros RHUMES, LA TOUX, et les DOULEURS D'ESTOMAC.

Une dose purgative des pilules de la Forêt, est un remède infaillible pour tous désordres bilieux, et tous maux provenant du dérangement de l'estomac et de la condition morbide des boyaux.

Une ou deux doses guérissent de la fièvre, une boîte de pilules et une bouteille de vin ne manquent jamais de guérir et de faire disparaître les plus gros RHUMES, LA TOUX, et les DOULEURS D'ESTOMAC.

Une dose purgative des pilules de la Forêt, est un remède infaillible pour tous désordres bilieux, et tous maux provenant du dérangement de l'estomac et de la condition morbide des boyaux.

Une ou deux doses guérissent de la fièvre, une boîte de pilules et une bouteille de vin ne manquent jamais de guérir et de faire disparaître les plus gros RHUMES, LA TOUX, et les DOULEURS D'ESTOMAC.

Une dose purgative des pilules de la Forêt, est un remède infaillible pour tous désordres bilieux, et tous maux provenant du dérangement de l'estomac et de la condition morbide des boyaux.

Une ou deux doses guérissent de la fièvre, une boîte de pilules et une bouteille de vin ne manquent jamais de guérir et de faire disparaître les plus gros RHUMES, LA TOUX, et les DOULEURS D'ESTOMAC.

Une dose purgative des pilules de la Forêt, est un remède infaillible pour tous désordres bilieux, et tous maux provenant du dérangement de l'estomac et de la condition morbide des boyaux.

Une ou deux doses guérissent de la fièvre, une boîte de pilules et une bouteille de vin ne manquent jamais de guérir et de faire disparaître les plus gros RHUMES, LA TOUX, et les DOULEURS D'ESTOMAC.

Une dose purgative des pilules de la Forêt, est un remède infaillible pour tous désordres bilieux, et tous maux provenant du dérangement de l'estomac et de la condition morbide des boyaux.

Une ou deux doses guérissent de la fièvre, une boîte de pilules et une bouteille de vin ne manquent jamais de guérir et de faire disparaître les plus gros RHUMES, LA TOUX, et les DOULEURS D'ESTOMAC.

Une dose purgative des pilules de la Forêt, est un remède infaillible pour tous désordres bilieux, et tous maux provenant du dérangement de l'estomac et de la condition morbide des boyaux.

Une ou deux doses guérissent de la fièvre, une boîte de pilules et une bouteille de vin ne manquent jamais de guérir et de faire disparaître les plus gros RHUMES, LA TOUX, et les DOULEURS D'ESTOMAC.

tient doit commencer à faire usage du vin, et en prendra chaque demi-heure, des doses d'une ou deux cuillères à table jusqu'au moment de l'apparition de la fièvre tremblante, auquel temps on doit cesser de prendre des doses.

PLÈRES, CLOUS, BESTIÈRES, MALADIES SCABIEUSES, DARTRES, ERYSIPELES, RHUMES, MAL D'YEUX, et toutes autres SORTES D'HUMEURS.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

LES DÉRANGEMENTS ORGANIQUES des FEMMES, produits par le froid ou par la faiblesse de la constitution, cèdent toujours à quelques doses du vin de la forêt, alors même qu'ils sont les plus invétérés et de la nature la plus antique.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

FAIBLESSE, EMANATION, SUEURS NOCTURNES, ET INDISPOSITIONS RESULTANT DE LA FAIBLESSE DE LA CONSTITUTION.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.

Prenez une dose de vos pilules purgatives des pilules, après cela continuez à prendre des doses purgatives et faites usage du vin trois fois par jour.



A. KRAUTH & CIE., 84, RUE ST. JEAN, (EN DEHORS.)

Importation, fabrication d'Horlogerie, de Chronomètres, de Bijouterie, d'Appareils pour la Télégraphie Électrique, etc.

A. KRAUTH, d'origine allemande, parlant et français et anglais, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir qu'il a ouvert un magasin, à la dite place, comme Horloger, Orfèvre et Fabricant de Chronomètres et d'Appareils pour la Télégraphie Électrique.

Fils d'un Horloger de réputation chez qui il a eu le précieux avantage d'être initié dans toutes les parties du métier des sa plus tendre enfance; de là étant allé se perfectionner dans toutes les branches de son établissement actuel dans les principales fabriques d'Allemagne; puis ayant occupé assez longtemps le poste de chef ouvrier dans les ateliers de l'Horlogerie-Orfèvre du Roi de Wurtemberg; enfin, en dernier lieu, en cette ville, ayant été, pendant un an, premier ouvrier chez M. POULIN et FILS, qui l'ont vu quitter, le soussigné, ose se flatter d'être suffisamment apte pour exécuter à la parfaite satisfaction des pratiques, toutes sortes d'ouvrages entrant dans les branches susdites dont on voudra bien le charger, sans excepter la réparation des choses antiques.

Il tient aussi en mains un assortiment varié et considérable de Montres d'or et d'argent, de Pendules françaises et américaines, de Chaînes de montres, de Bijoux, et de Matériaux et Outils pour la confection et la réparation des objets, en partie importés et en partie fabriqués par lui-même, qu'il peut offrir en vente avec garantie; et au printemps prochain son fonds sera largement fourni et augmenté au moyen de complètes que son associé, qui part pour l'Europe, va faire dans les principales établissements du genre en France, en Suisse, en Angleterre et en Allemagne.

Ses prix seront toujours des plus raisonnables et le travail bien conditionné, attendu qu'il importe directement, et soigne les ouvrages par lui-même, sans jamais être dans le cas de recourir à des ouvriers en dehors de son atelier.

Qu'on veuille bien lui faire l'honneur de visiter son élégant magasin, et de l'honorer avec force commandes; il fera son possible pour servir avec ponctualité, et se rendre digne de la confiance du public.

A. KRAUTH.

Québec, 2 février 1857.—an 1.

AVIS.

Le Soussigné informe le Public qu'il se chargera, avec fidélité et ponctualité, de toute collection d'argent qu'on voudra bien lui confier à de bonnes recommandations.

S'adresser à JOS. SOULARD, Fils.

Québec, 2 février 1857.

AVIS.

NOUS remercions les messieurs des diverses paroisses qui ont bien voulu nous offrir personnellement ou nous faire offrir leurs obligeants services comme agents de notre feuille.

Nous prenons de la occasion d'annoncer que nous ne demandons à personne de nous accorder cette faveur, pour la raison qu'il nous est impossible d'offrir aucune espèce de rémunération pour ces agencés; Notre gratitude est la seule récompense que nous sommes en état de présenter à nos amis.

STANISLAS DRAPEAU, Gérant.

Québec, 2 février 1857.

CONDITIONS DE COURRIER DU CANADA.

Les articles importants seront signés en toutes lettres du nom de leur auteur. La personne morale du journal sera responsable de tout ce qui paraîtra dans les colonnes sans être accompagné de commentaires.

Toute correspondance insérée dans le journal sera signée du nom de son auteur ou du nom d'un des rédacteurs, avec les mots "par extrait". Tout ce qui a trait à la rédaction sera adressé à l'un des rédacteurs.

Le Courrier du Canada paraît tous les jours ouvrables. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année. Les abonnements datent du 1er et 15 de chaque mois. Ceux qui veulent discontinuer leur abonnement doivent avertir le Gérant un mois d'avance. On s'abonne à Québec, au bureau du Courrier du Canada, 9, rue Duval, vis-à-vis le Presbytère.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:

Six lignes et au-dessous..... 0 2 6 Pour chaque insertion subséquente, 0 1 4 Dix lignes et au-dessus de six..... 0 3 4 Pour chaque insertion subséquente, 0 1 0

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 3d. par ligne pour la première insertion, et de 2d. pour les insertions subséquentes.

Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements et réclamations, doivent être adressées à STANISLAS DRAPEAU, gérant. (franc.)

AGENTS DU "COURRIER DU CANADA." MM. J. B. Rolland, Libraire, Montréal. Dr. Jos. C. Poitvin, écrivain, Québec. Chs. Bédard, écrivain, St. Remi. Chs. H. Panneton, écrivain.

Dépôt-Régist. Village de l'Industrie. Napol. Hardy, écrivain, J. P. Chaplain et Batisseur. Dr. J. Marmet, écrivain, St. Thomas. Jos. Désaulniers, écrivain, St. Anne la Pénitente. Thos. Ph. Pelletier, écrivain, Trois-Pistoles. Leonard Boivin, écrivain, St. Hyacinthe. Jos. Deslauriers, écrivain, St. Anne la Pénitente. (St. Anne de la Pénitente.) Ferdinand Fiteau, écrivain, St. Stanislas, St. Napoléon. (Napoléon et St. Prosper.) J. B. L. Précourt, écrivain, Lével.

IMPRIMERIE POUR LES PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS, PAR J. T. BROUSSEAU, Imprimeur, No. 9, rue Duval, vis-à-vis le Presbytère, QUÉBEC.

MEDECIN VETERINAIRE FRANCAIS.

M. EUGENE FENIQU, écrivain aux sollicitations d'un grand nombre de personnes, est venu s'établir à Québec, au No. 46, rue Aiguillon, paroisse St. Jean, où il a reçu un encouragement vraiment libéral, tant des citoyens de la ville que des campagnes environnantes.

Comme par le passé, il a l'honneur de satisfaire ceux qui voudront bien lui confier leurs animaux malades ou atteints de quelques maladies graves que ce soient.

Il aura toujours constamment en mains des remèdes de la première qualité qu'il fournira à aussi bon marché qu'aucun pharmacien de cette ville, et il donnera des consultations gratuites aux personnes qui achèteront des remèdes chez lui.

M. FENIQU a des vastes écuries pour recevoir les animaux malades; il continuera de soigner également à domicile et fera ses visites constantes et régulières, à des conditions très favorables.

On pourra le consulter tous les jours, à son bureau, de 6 heures du matin à 6 heures de l'après-midi.

Le public est respectueusement prié de se rappeler que M. FENIQU sort de la plus célèbre Ecole de Médecine-Vétérinaire de France, où il a reçu ses diplômes.

EUGENE FENIQU, Médecin Vétérinaire Français, Québec, 2 février 1857.

P. E. POULIN, FABRICANT DE BIJOUTERIES,

35, rue Saint-Jean, Québec.

P. E. P. INFORME le public qu'ayant de beaucoup augmenté l'étendue de son atelier de BIJOUTERIE et de RÉPARATION de tout espèce de BIJOUTERIES, et que n'étant de plus assuré des services d'un excellent ouvrier Bijoutier, il est maintenant prêt à faire à ordre ou à réparer tout article de ce genre, à des prix raisonnables.

N. B.—P. E. P. continue aussi à travailler pour le commerce; et tout ordre qu'il recevra sera exécuté avec prompteté et expédition.

Québec, 2 février 1857.